

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 16 DECEMBRE 2010

#### **2010-30** DIAGNOSTICS EN ECLAIRAGE PUBLIC – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SOLLICITER LE FEDER

L'an deux mille dix, le jeudi 16 décembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 10 décembre 2010, s'est réuni salle de la Boule d'Or, sur la commune de PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 16  
Votants : 16

**Titulaires présents :**

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,  
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz  
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire

**Suppléants présents :**

Monsieur Pierre SEVEC, délégué du collège électoral de Pornic

**Excusés:**

Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu  
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral de Loire Divatte  
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine

**Secrétaire de séance : M. Francis MARTIN**

## **2010-30** DIAGNOSTICS EN ECLAIRAGE PUBLIC – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SOLLICITER LE FEDER

Monsieur le Président rappelle au comité que la 1<sup>ère</sup> phase opérationnelle des diagnostics des installations d'éclairage public concerne 29 communes, et la seconde phase 50 communes.

Par délibération n°2010-11 du 25 mars 2010, le comité avait approuvé le plan de financement de ces deux phases de diagnostics et autorisait Monsieur le Président à solliciter des subventions du FEDER. Cependant, il s'avère qu'il est nécessaire de présenter deux dossiers de demande de subventions distincts.

Dans ce contexte, il est rappelé que les diagnostics permettent d'identifier des gisements potentiels d'économies d'énergie et de proposer des actions pour permettre la maîtrise de la demande d'énergie sur ce poste :

- Gestion des temps d'allumage,
- Préconisation de matériels plus performants nécessitant l'emploi de sources de puissance moins importante,
- Préconisation d'équipements de régulation/ variation de puissance permettant les économies d'énergie,
- Préconisation d'actions de maintenance pour maintenir le bon niveau de fonctionnement des matériels et appareillage pour ne pas générer des déperditions d'énergie.

En ce qui concerne la phase 2009-2010, le coût prévisionnel est de 310 132.82 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Coût total du projet (HT ou TTC selon que le maitre d'ouvrage récupère ou non la TVA)	310 132.82 € (TTC)	100.00%
Montant de la subvention européenne sollicitée	93 032.85 €	30.00%
Montant total des autres aides publiques sollicitées	77 792.50 €	25.08%
Part du maitre d'ouvrage	139 307.47 €	44.92%

Le comité décide, à l'unanimité :

- D'annuler la délibération n°2010-11 du 25 mars 2010,
- D'approuver le plan de financement décrit ci-dessus,
- De solliciter une aide de l'Europe (FEDER) au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à cette demande de financement.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Bernard CLOUET

